



Siège Social
Pôle Sportif
7 Rue André Citroën
31130 – BALMA
Contacts 0561 488 337

Pôle Administratif et Financier
47 ter, rue de l'Ancienne Porte
Neuve - 11100 – NARBONNE
Contacts 0468 753 104

ligue@badocc.org
<http://www.badocc.org/>

Association déclarée
Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Affiliée à la FFBaD

SIREN 413 462 854
Code A.P.E 9312 Z



Conseil d'Administration 5/20-21

Compte-rendu

Mardi 11 mai 2021

Administrateurs

Présents : Jean-François ANINAT, David ANGELATS, Gilles CASTILLON, Martine CASTILLON, Florent CHAYET, Alain FABRE, Alex HEYWANG, Christophe FAULMANN, Alain GILLE, Marcel MAUREL, Christian PRIVAT, Fayza ZIOUECHE.

Excusés : Janick KNAEBEL, Adrien MOGLIA, Xavier BOHARD.

Absent : Guy BOISOT

Salariés :

Présents : Xavier DEMANZE, Manu DUBRULLE, François DURIER et Roxane VENUTI

Excusés : Valérie BALLESTER, Valérie COURTOIS, Louis DESPREZ, Jean-Maurice GASTAL.

Invités :

Présents : Germain BIEVLIET (Responsable C° Emploi/Formation), Nicolas GALTIER (CTN)

Absent : Philippe GIROUD (Référént CPC)

Ordre du jour

0- Approbation du CR – CA4 du 02/03/2021

1- COMMUNICATION du PRESIDENT

2- Secteur ADMINISTRATIF

- 2.1 Augmentation du nombre de membres du CA/Bureau
- 2.2 Ordre du jour de l'assemblée générale
- 2.3 Informations diverses

3- Secteur FINANCIER

- 3.1 Résultat 2020
- 3.2 Budget prévisionnel 2021

4- Secteur DEVELOPPEMENT

Structuration / Bad et territoire

- 4.1 Projet territorial 2021-2025
- 4.2 Convention UNSS académie de Montpellier
- 4.3 Point d'information sur les dossiers

5- Secteur VIE SPORTIVE

- 5.1 ICR : Fin de saison 2020, inscriptions 2021
- 5.2 Championnat régionaux : Individuel, Vétérans/Parabad
- 5.3 Projet Minibad

6- POLE RESSOURCES

Formation

- 6.1 Webinaires dirigeants
- 6.2 Réunion de fin de saison

SPECIALISTE BADMINTON

SPORTMINEDOR

www.sportminedor.com

contact@sportminedor.com

Tél: 04 34 81 65 73

[f Sportminedor](#)

0- APPROBATION du CR : CA 4 du 11/03/2021

VOTE 1 // POUR 7/7 voix

Le CR CA 4 du 11 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1- COMMUNICATION du PRESIDENT

Le président informe le conseil d'administration :

- De l'arrêt de travail de Valérie COURTOIS depuis fin mars et prolongé à ce jour jusqu'à fin juin.
- De la démission de Patrice Malvaux de tous ses mandats
- De sa participation à la première réunion du Conseil d'administration du CROS suite à son élection au sein du Bureau exécutif. Ses fonctions dans un ou 2 secteurs, Emploi et/ou Santé et Sport sociétal.
- Du courrier envoyé la Région (Carole DELGA et Kamal CHIBLI) pour se plaindre de la façon de faire notamment de l'ARAC Occitanie (Agence Régionale Aménagement Construction) suite à la fin de non-recevoir de demande de tracé des terrains et de la demande de collaboration aux entretiens sur la construction du gymnase de Gignac. La volonté de la ligue est de pouvoir intervenir en amont de la construction des gymnases.
- De l'envoi des dossiers ANS et de sa participation à 2 réunions, une avec les départements et l'autre avec les clubs pour présenter l'appui de la ligue et de Nicolas GALTIER.
- De la décision de ne pas rembourser la part ligue. Le remboursement impliquerait une perte de 200 000€, soit 1/3 du budget, des licenciements de salariés et de l'arrêt d'actions de la part de la ligue.

2- Secteur ADMINISTRATIF

2.1 Augmentation du nombre de membres du CA/Bureau

Constat est fait du nombre important de sièges vacants réservés aux femmes par manque de candidates aussi bien au CA qu'au Bureau.

Ceci a pour conséquence des doublons de fonction au sein du bureau, l'invitation de membres du CA avec voix consultative dans un Bureau dit « élargi » et des responsables de commissions non élus au CA.

Afin de pallier ce blocage dû à la parité, après consultation du Bureau, il est proposé d'augmenter le nombre de membres du CA et en conséquence du Bureau.

C'est une solution imparfaite, mais qui pourrait améliorer le fonctionnement de la ligue en attendant une augmentation sensible de la candidature d'un plus grand nombre de féminines.

Description de la proposition :

Extraits des statuts

« Le Conseil d'administration est composé, conformément au Code du sport, de manière à respecter une proportion minimale de 40 % des sièges pour les personnes de chaque sexe.

Le Bureau est composé de manière à respecter la parité, conformément au Code du sport, soit une proportion minimale de 40 % des sièges pour les personnes de chaque sexe.

Après l'élection du Président, le Conseil d'administration élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau composé de 9 membres, dont le Président nouvellement élu, un trésorier et un secrétaire général. Le Bureau peut comprendre un ou plusieurs vice-Présidents, secrétaires adjoints ou trésoriers adjoints ainsi que des membres. »

Actuellement 3 F et 13 H sont élus au CA et le Bureau est composé de 1 F + 5 H

Ce devrait être :

CA 25 sièges : 10 F + 15 H

Bureau 9 sièges : 4 F + 5 H

Majorité au CA 13 voix (soit 4

voix de plus que le Bureau)

Si l'on augmente le nombre de membres du CA et du Bureau :

CA 31 sièges : 12 F + 19 H

Bureau 13 sièges : 5 F + 8 H

Majorité au CA 16 voix (soit 3

voix de plus que le Bureau)

Nota : Toute modification des statuts impose une AG extraordinaire : quorum 50% des voix et majorité qualifiée des 2/3 des suffrages valablement exprimés.

Cette modification avec effet immédiat pourrait être proposée à l'AG du 29 mai.

Nombre de votants : 11

VOTE 2 // POUR 10 ABSTENTION 1 CONTRE 0

La proposition d'augmentation du nombre de membres du CA/Bureau est adoptée à la majorité.

Cette proposition sera soumise à l'approbation de la prochaine AG

2.2 Ordre du jour de l'AG

Présentation de l'ordre du jour de l'AG par le Secrétaire général. Cette AG comportera une partie Ordinaire, une partie Extraordinaire par rapport l'évolution des statuts ainsi qu'une partie électorale afin de combler les sièges vacants. À noter que si le quorum des AG ordinaire et électorale est d'1/4 des représentants des comités, celui de l'AG extraordinaire nécessite la présence d'au moins la moitié des représentants.

La réponse aux questions diverses reçues sera faite en fin d'AG ainsi que la présentation de l'axe prioritaire du projet territorial.

Après débat, il est acté que l'AG aura lieu en visio conférence et l'ordre du jour est soumis à la validation du CA.

Nombre de votants : 11

VOTE 3 // POUR 11 ABSTENTION 0 CONTRE 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2.3 Infos diverses

Le calendrier sportif et des réunions sera établi dès que nous aurons reçu le calendrier fédéral.

Un CDD de remplacement sera à prévoir si l'arrêt de travail de Valérie COURTOIS est prolongé.

Les salaires sont maintenus à 100% pour le mois de mai pour les salariés en activité partielle.

3- Secteur FINANCIER

3.1 Résultat 2020

Présentation du résultat 2020 par Alain FABRE, Trésorier général.

Principaux points :

En recettes, forte baisse des licences (14500 -> 9500)

Baisse des dépenses :

- Suite à l'annulations de manifestations
- Subvention emplois aidés
- Aides Covid 19 : chômage partiel et exonération de charges sociales et subvention Fond de solidarité, en tout 62832€.

Proposition est faite d'abonder les provisions

- Grands évènements : + 6 000€
- Risque commercial : + 9 000€
- Risque prudhommal : +10 000€

Si l'abondement des risques commercial et prudhommal est acté par les membres du CA, celui des grands évènements est soumis au vote.

Retrait de l'abondements des 6 000€ en provision Grands évènements.

Nombre de votants : 11

VOTE 4 // POUR 8 ABSTENTION 3 CONTRE 1

Le retrait de l'abondement est adopté à la majorité.

Affectation des 6 000€ en report à nouveau.

Nombre de votants : 11

VOTE 5 // POUR 5 ABSTENTION 1 CONTRE 5

La voix du président étant prépondérante, les 6 000€ sont affectés en report à nouveau.

Le montant des dépenses s'élève à 810 813€ pour 2020 contre 958 731€ en 2019.

Le montant des recettes s'élève à 830 618€ pour 2020 contre 977 419€ en 2019

.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 19 805€

3.2 Budget prévisionnel 2021

Le TG rappelle le vote du CA de gratuité de la licence estivale pour la saison 2020/2021.

Proposition de maintien de la part ligue sur les licences :

- Licences : 20€95 pour les jeunes et les adultes et 10€62 pour les Minibad

Nombre de votants : 12

VOTE 6 // POUR 10 ABSTENTION 2 CONTRE 0

Le maintien du montant des licences est adopté à la majorité.

Proposition de maintien de l'affiliation à 40€

Nombre de votants : 12

VOTE 7 // POUR 8 ABSTENTION 0 CONTRE 4

Le maintien du montant de l'affiliation est adopté à la majorité.

Le TG informe du montant des aides charges fixes reçues, 77 885€ en 2020, 106 600€ en 2021 et indique son inquiétude par rapport à 2022 en cas de disparition du chômage partiel, de l'exonération des charges sociales et de l'aide du Fond de Solidarité.

Il attire l'attention également sur le fait que les recettes de fonctionnement pour 2021 sont inférieures aux dépenses en charges fixes pour un déficit de -9 997€.

Dans un souci d'économie vu le contexte sanitaire et l'incertitude quant à la reprise, il est proposé l'annulation du championnat régional individuel (senior) ainsi que du championnat régional Vétérans/Handibad.

Après débat il est procédé à 2 votes.

Nombre de votants : 12
Annulation du régional individuel

VOTE 8 // POUR 8 ABSTENTION 1 CONTRE 3

La proposition d'annulation du championnat régional individuel est adoptée à la majorité.

Nombre de votants : 12
Annulation du régional Vétérans/HandiBad

VOTE 9 // POUR 3 ABSTENTION 4 CONTRE 5

L'annulation du régional Vétérans/Handibad est rejetée à la majorité.

Données prises en compte pour l'établissement du budget prévisionnel 2021 :

- Données FFBA et Aides COVID connues à ce jour
- Plan de relance de la ligue
- Les choix effectués par le CA de la ligue
- Une estimation de 7500 licenciés à la fin décembre 2021

Le total des charges est de 776 376€ pour 2021 (810 813€ réalisé 2020)

Le total des recettes est de 742 536€ pour 2021 (830 618€ réalisé en 2020)

Soit un déficit de -33 840€ (+19 850€ réalisé en 2020)

Avec une reprise du report à nouveau 2020 de 19 804€ et une reprise Fonds propres Ligue (hors 2020) de 14 036€, le budget prévisionnel 2021 est à l'équilibre.

Le réalisé 2020, le budget 2021 ainsi que les cotisations seront soumis à la validation de l'Assemblée générale.

4- Secteur DEVELOPPEMENT

Structuration/Territoire

4.1 Projet territorial

Roxane VENUTI présente l'ébauche du document qui décrira le projet territorial 2021-2025 suite à la priorisation retenue : La création de clubs.

Le sommaire comprend :

- L'édito du Président
- Les acteurs du projet
- La construction
- Les leviers au service du projet
- Le territoire en quelques chiffres
- L'état des lieux et le diagnostic 2016-2020 des secteurs de la ligue
- La priorisation : La création de clubs et l'accès à de nouveaux équipements
- Les axes de développement du projet
 - Axe 1 : S'inscrire dans un projet d'accès à la performance
 - Axe 2 : Fidéliser et attirer les pratiquants
 - Axe 3 : Dynamiser le badminton sur le territoire
- Les objectifs des axes

4.2 Convention UNSS

Une convention a été signée avec l'académie de Montpellier et la convention avec Toulouse est en préparation.

Organisation d'une journée de découverte de l'Airbadminton le 16 juin avec l'UNSS départementale du 31 à une dizaine de classe de la métropole Toulousaine.

Mise en place sur l'académie de Toulouse d'une formation Airbad.

4.3 Informations diverses

Le secteur recherche des bénévoles pour s'investir dans les différentes commissions.

L'activité s'est portée sur la création de clubs ainsi que sur la reprise avec un plan de relance en collaboration avec la commission communication pour une mise en place fin août.

5- Secteur VIE SPORTIVE

5.1 ICR : fin de saison 2020, inscriptions 2021

La fédération a acté une saison blanche pour la saison 2020/2021. Les ligues doivent se positionner sur les ICR.

La commission ICR propose d'acter une saison blanche pour la saison 2020/2021.

Il appartiendra aux comités départementaux de se positionner.

Nombre de votants : 9

Proposition de saison blanche ICR 2020/2021

VOTE 10 // POUR 8 ABSTENTION 1 CONTRE 0

La saison blanche pour les ICR est validée à la majorité.

La commission ICR propose de ne pas rembourser les inscriptions saison 2020/2021 et ne pas faire payer l'inscription saison 2021/2022 pour les équipes inscrites précédemment.

Nombre de votants : 8

Validation de la proposition de l'ICR concernant les inscriptions

VOTE 10 // POUR 8 ABSTENTION CONTRE 0

La proposition est validée à l'unanimité.

5.2 Championnats régionaux : Individuel, Vétérans/Parabad

Point traité en 3.2

5.3 Projet Minibad

Présentation par Manu DUBRULLE des travaux engagés sur le dispositif régional des 5/9 ans.

[Opération Coup de Poing](#)

6- Pôle RESSOURCES *Point retiré de l'ordre du jour*

Formation

6.1 Webinaires dirigeants

6.2 Réunion de fin de saison

Le Président lève la séance à 22h35.

Christophe FAULMANN
Président



Jean-François ANINAT
Secrétaire général

